

Une reprise encore très mesurée

Note de conjoncture régionale - 2^e trimestre 2020

Les dernières données disponibles sur le 2^e trimestre 2020 confirment l'ampleur de la crise économique que traverse la Corse. L'emploi salarié chute plus fortement qu'en moyenne nationale (- 5,9 % contre - 0,9 %), notamment dans le secteur privé. Les créations d'entreprises diminuent trois fois plus qu'en France et le recours aux dispositifs de soutien à l'emploi est plus fréquemment mobilisé sur l'île que dans les autres régions. La reprise économique, si elle se dessine, reste encore très mesurée dans la région. D'une part, si les secteurs étaient impactés de la même manière que dans tous les territoires, la perte d'activité serait au mois d'août encore supérieure d'un point dans l'île, compte tenu de sa structure économique. D'autre part, la reprise apparaît décalée dans le temps : les dépenses payées par cartes bancaires ne rejoignent leur niveau antérieur qu'après la mi-juillet, en lien avec le redressement des transports et le démarrage de la saison touristique. Ainsi en juillet, les déclarations d'embauches dépassent leur niveau moyen des années précédentes et le nombre de demandeurs d'emploi commence à baisser. Construction et trafic de marchandises restent toutefois toujours ralentis.

Déborah Caruso, Marie-Pierre Nicolai (Insee)

À la suite de la pandémie et du confinement de la population, de nombreux indicateurs montraient que l'économie corse pourrait être particulièrement fragilisée (*pour en savoir plus*). Les données sur l'emploi et les créations d'entreprises du 2^e trimestre 2020 désormais disponibles confirment notamment l'ampleur de la crise en région.

L'emploi régional plus impacté qu'au niveau national

À la fin du 2^e trimestre 2020, la région totalise 109 840 emplois soit une perte trimestrielle de 6 840 emplois. La baisse est bien plus importante sur l'île (- 5,9 %) qu'en France hors Mayotte (- 0,9 %). Elle provient de la surreprésentation dans la région d'activités davantage affectées par les mesures sanitaires et d'un début de saison touristique estivale retardé de fait. Sur un an, le constat est similaire, l'emploi diminue de 6,0 % en Corse contre 2,3 % au niveau national (*figure 1*).

Notamment, dans le privé, l'emploi insulaire baisse de 7,5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2020 et de 7,9 % sur un an contre - 0,8 % et - 2,6 % en moyenne nationale.

Le tertiaire marchand est le plus fort contributeur à la baisse trimestrielle régionale avec une perte de 5 920 emplois (- 11,2 %). Il regroupe en effet des activités phares de l'emploi local très fortement impactées par les dispositifs mis en place face à la pandémie. Au premier rang, visé par la fermeture prolongée des établissements au 2 juin et le décalage des embauches des saisonniers, l'hébergement-restauration accuse une chute de 31,6 % des effectifs sur le trimestre. C'est quatre fois plus qu'en moyenne nationale (- 7,6 %). Lui succèdent les activités immobilières (- 14,6 %), du commerce (- 8,0 %) et du transport-entrepôt (- 7,4 %).

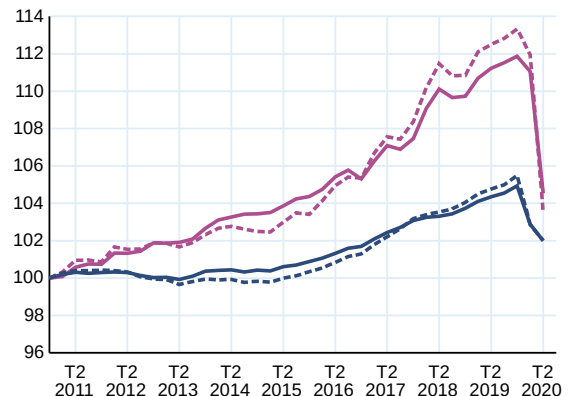
L'industrie (- 5,0 %) et notamment la fabrication de denrées alimentaires et boissons (- 13,0 %) sont également impactées. L'agriculture perd 2,2 % de ses effectifs et le tertiaire non marchand affiche une baisse de

1,7 %. Seul le secteur de la construction résiste : l'emploi y progresse de 0,8 % en région et reste stable au niveau national.

1 Chute de l'emploi 6 fois plus rapide en Corse qu'en France

— Emploi salarié total - Corse
— Emploi salarié total - France hors Mayotte
- - Emploi salarié privé - Corse
- - Emploi salarié privé - France hors Mayotte

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Note : données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affichées sont provisoires.

Champ : emploi salarié total

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

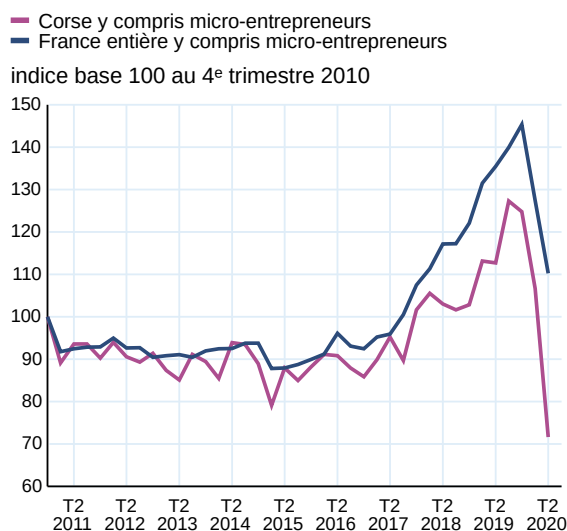
Une baisse des créations d'entreprises trois fois plus forte

Au 2^e trimestre 2020, 757 entreprises sont créées en Corse (données corrigées des variations saisonnières), en recul de pratiquement un tiers

(- 32,8 %) par rapport au trimestre précédent (figure 2). Cette baisse est bien plus accentuée au niveau régional qu'au niveau national (- 13,5 %) Au premier rang, la construction enregistre une baisse de 41,2 % des créations sur l'île. Avec un début de saison reporté, le commerce-transport-hébergement&restauration suit de près, avec une diminution de 37,9 % des créations. Mais le repli concerne tous les secteurs. Ainsi, dans l'industrie, les créations baissent de 27,9 % et de 27,7 % dans les services. Par rapport au 2^e trimestre 2019, les créations d'entreprises chutent de 36,4 % en Corse, soit deux fois plus qu'au niveau national (- 18,6 %).

Cumulées sur un an, 4 466 créations d'entreprises sont enregistrées dans la région (données brutes), soit une baisse de 9,9 % par rapport au précédent trimestre.

2 Chute d'un tiers des créations d'entreprises



Source : Fiben, Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene)

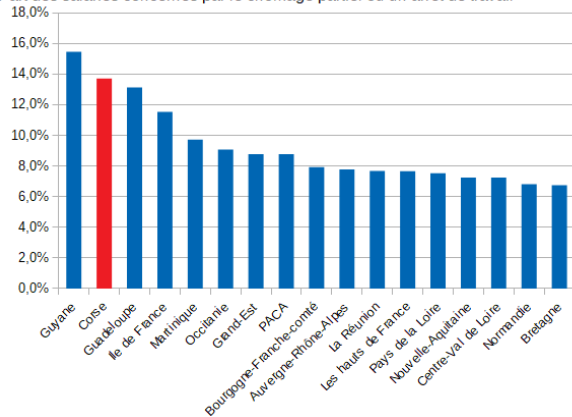
Les dispositifs de soutien de l'emploi toujours plus mobilisés

Le dispositif d'activité partielle constitue une mesure phare de lutte contre la crise liée à la Covid-19. Les entreprises ont fait des demandes massives, les déclarations sociales nominatives permettent d'en mesurer précisément l'intensité.

Fin avril, 38,8 % des salariés sont concernés par cette mesure. Ils sont moins nombreux le mois suivant (24,8 %). Fin juin, avec la réouverture des restaurants, cette proportion baisse à 11,1 % des salariés contre 6,5 % en moyenne nationale. La Corse est alors la deuxième région la plus concernée par ce recours au chômage partiel derrière la Guyane (12,7 %).

3 Un recours important aux mesures de maintien dans l'emploi

Part des salariés concernés par le chômage partiel ou un arrêt de travail



Note : Au 30 juin 2020, 13,7 % des salariés de Corse sont en activité partielle ou en arrêt de travail pour cause de maladie ou garde d'enfant
Source : DSN 2020

En complément, d'autres dispositifs comme l'arrêt de travail pour cause de garde d'enfants ont été mobilisés. Fin avril, 6,5 % des salariés sont en arrêt pour maladie ou garde d'enfants. Ils sont moins nombreux fin mai (2,9 %) et fin juin (2,6 %) qui retrouve un niveau proche d'une situation d'avant-crise. Ainsi globalement, en Corse, fin juin 2020, 13,7 % des salariés étaient en activité partielle ou en arrêt de travail pour cause de maladie ou garde d'enfants (figure 3). C'est aussi le niveau de recours le plus élevé des régions après la Guyane.

...et un marché du travail insulaire très dégradé

Au 2^e trimestre 2020 en Corse, 27 400 personnes sont inscrites à pôle emploi (catégorie A, B et C) et tenues de rechercher activement un emploi (données corrigées des variations saisonnières). Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 29,9 % ce trimestre contre 6,7 % au niveau national. Sur un an, la croissance est même 6 fois plus importante sur l'île (+ 26,6 %) qu'en France entière (+ 4,2 %).

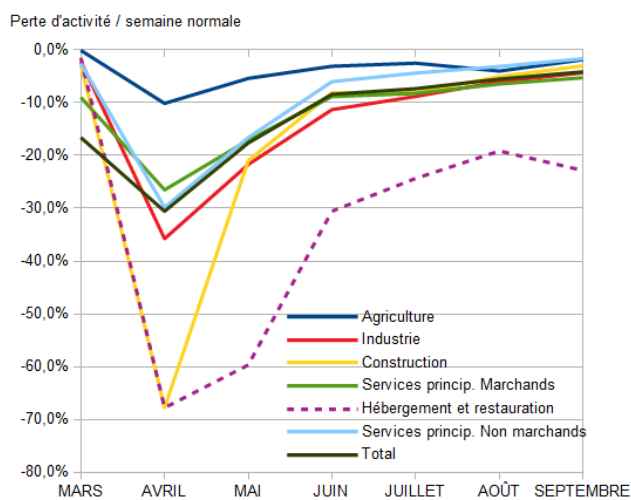
La hausse trimestrielle du nombre de demandeurs d'emploi concerne toutes les tranches d'âges. Les moins de 25 ans sont les plus fortement impactés (+ 45,1 %), chez les 50 ans ou plus elle s'établit à + 22,7 %. Elle touche aussi, dans une moindre mesure, les personnes inscrites depuis un an ou plus (+ 15,4 %).

La reprise en sortie d'été pourrait rester en deçà du niveau national

Au niveau national, le déconfinement a permis le rebond rapide d'une partie de l'activité économique. Ainsi, en août l'économie française aurait fonctionné à environ 95 % de son niveau d'avant crise et la perte d'activité mesurée par rapport à une situation « normale » se limiterait à 4,2 % en septembre. L'hébergement-restauration (- 23 %), le transport-entrepasage (- 17 %) et la fabrication de matériel de transport (- 15 %) sont les secteurs qui restent le plus en retrait (figure 4).

En faisant l'hypothèse forte que la reprise d'activité dans chaque secteur se fait au même rythme dans tous les territoires, la perte d'activité en Corse serait de 4,7 % en septembre après 5,7 % au mois d'août. Ainsi la région resterait la plus impactée de France. Cela tient notamment au poids important dans l'économie régionale des activités présentant les plus fortes baisses telles que l'hébergement-restauration et le transport-entrepasage.

4 En France, l'activité économique continuerait de se reprendre



Lecture : En septembre 2020, l'activité économique diminuerait de 4,2 % par rapport à une situation normale alors que la baisse était de 7,4 % en juillet 2020
Source : calculs Insee à partir de sources diverses

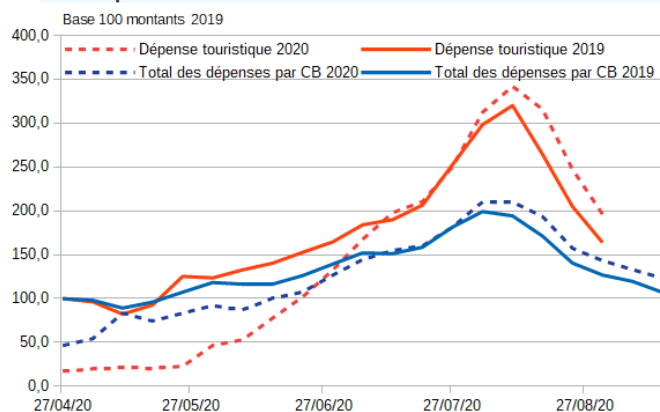
Malgré un redémarrage de la consommation entre juillet et septembre

En France, le montant des dépenses effectuées par carte bancaire dépasse son niveau de 2019 dès la sortie du confinement. Cet excédent représente + 15,5 % début août.

En Corse, le volume des dépenses semble amputé de l'apport touristique de l'avant-saison que l'île connaît habituellement. Il faut attendre la deuxième semaine de juillet pour observer un rattrapage avec des montants de dépenses payées en 2020 par cartes bancaires qui retrouvent leurs niveaux de 2019 (figure 5). En août, le rebond de la consommation s'accroît, atteignant de + 6 % à + 13 % au cours du mois. Le début du mois de septembre offre une perspective favorable à la consommation insulaire (+ 13 et + 11 % les deux premières semaines), alors que dans le même temps le surcroît de dépenses s'atténue nettement au niveau national (+ 6 % et + 5 %). Pendant la troisième semaine de septembre, le niveau des dépenses continue d'augmenter pour atteindre + 15 % en Corse contre à peine + 5 % au niveau national.

Ces augmentations sont liées aux dépenses effectuées dans les établissements du secteur touristique et laissent entrevoir une certaine reprise du tourisme à partir de mi-juillet, alors que le secteur était particulièrement sinistré jusqu'en juin (encadré 2). À la fin de la troisième semaine de juillet (13 au 19 juillet), le montant des dépenses touristiques payées par carte bancaire sur l'île rejoint le niveau enregistré en 2019. L'excédent croît progressivement et avoisine + 20 % fin août soit 7 points de plus qu'en moyenne nationale. L'embellie semble se prolonger début septembre.

5 Fin août, la dépense touristique par carte bancaire en Corse est supérieure de 20 %

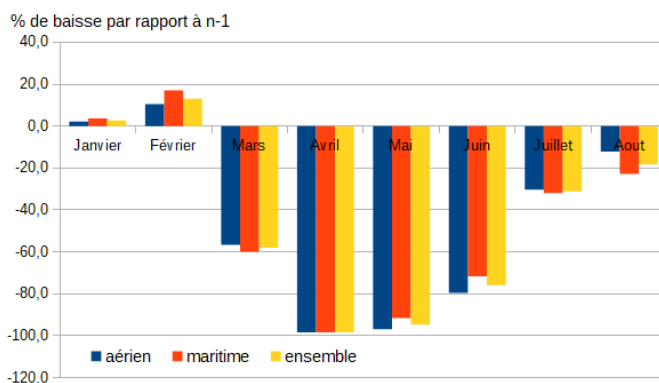


Note : La semaine 35 (du 24 août en 2020), en Corse, les dépenses par CB dans les établissements touristiques ont augmenté de 21 % par rapport à celles effectuées la même semaine de 2019. La semaine 38, la hausse de l'ensemble des dépenses insulaires atteint +15 % par rapport à l'année précédente.
Source : cartes bancaires CB, calculs Insee

En lien avec un redressement du transport de passagers

Après un 2^e trimestre totalement impacté par les mesures instaurées face à la pandémie, le redressement du trafic de passagers se confirme en juillet. Cependant le nombre de passagers reste très en deçà de son niveau habituel (- 31,2 % par rapport à juillet 2019) et représente un volume proche de celui du mois de septembre 2019 (figure 6).

6 En août le trafic de passagers reste amputé



Note : Évolution par rapport au même mois de l'année précédente.
Source : Observatoire régional des transports de la Corse-ORTC;DREAL

La situation s'améliore tout de même au mois d'août, principalement grâce à l'aérien qui est plus proche de son niveau de 2019 que le maritime. Pour autant, le nombre total de voyageurs reste encore nettement inférieur à celui d'août 2019 (- 18,3 %).

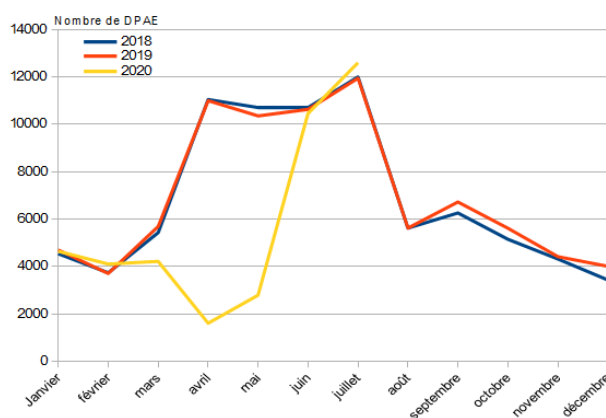
Côté recrutements, juillet révèle l'amorce d'un rattrapage

Au 2^e trimestre 2020, hors contrat d'intérim, les Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) diminuent de 54 % par rapport à la moyenne observée à la même période en 2018 et 2019 (figure 7). Toutefois la fin du confinement laisse déjà entrevoir une reprise des intentions d'embauches, la perte n'étant plus que de 1,9 % en juin.

En juillet, le nombre de DPAE dépasse son niveau des deux années antérieures (+ 5,2 %). Parmi ces nouvelles intentions d'embauches, 90 % concernent des CDD longue durée et la moitié concerne l'hébergement-restauration. D'ailleurs, dans ce secteur, les déclarations augmentent d'un tiers par rapport à leur niveau moyen de 2018-2019, signe de recrutements décalés dans le temps.

Toutefois, la Corse accuse toujours un déficit de 18 000 intentions de recrutements par rapport à la moyenne de 2018-2019.

7 Les DPAE dépassent leur niveau d'avant crise en juillet



Sources : Urssaf-Accoss, déclarations préalables à l'embauche 2017, 2018, 2019.

Et le nombre de demandeurs d'emploi commence à diminuer

Après une baisse - 3,3 % en juin, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B et C décroît en juillet de 9,3 % sur un mois, prémices d'une reprise économique en région ; pour autant l'évolution sur un an reste forte (+ 18,2 %).

En août, la baisse se poursuit plus modérément de 2,5 % sur un mois. Néanmoins, sur un an, la hausse du nombre d'inscrits s'établit encore à + 16,2 %.

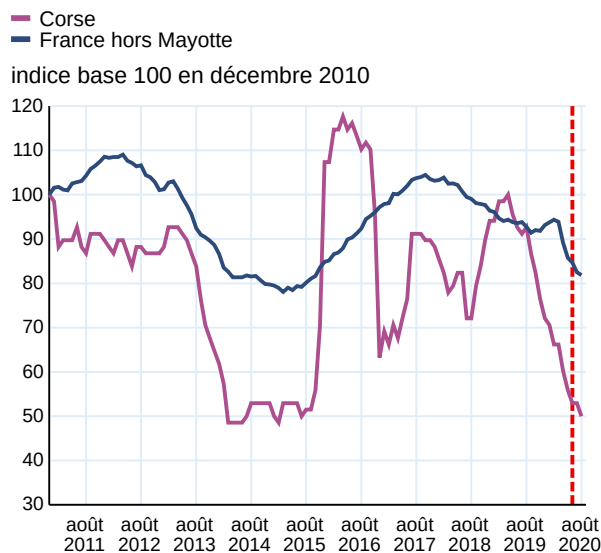
Avertissement

Les évolutions d'un mois sur l'autre du nombre de demandeurs d'emploi sont souvent très volatiles et parfois difficiles à interpréter, de sorte qu'il convient généralement de privilégier les évolutions trimestrielles. Néanmoins, compte tenu du caractère inhabituel de la situation actuelle, les données mensuelles permettent de fournir des indications sur l'ampleur du choc en cours.

Le ralentissement s'atténue dans la construction

Avec l'arrêt de l'activité, et les traitements administratifs retardés suite aux mesures de lutte contre la pandémie, le nombre de logements autorisés à la construction, en cumul annuel, régresse nettement au 2^e trimestre (- 19,9 %) pour s'établir à 3 600 permis fin juin. Sur un an, les autorisations de construire s'effondrent de 44,5 % (figure 8). Toutefois la baisse s'atténuerait pendant l'été et le mois d'août ne serait plus en régression que de 5,6 %.

8 Nombre de logements autorisés à la construction

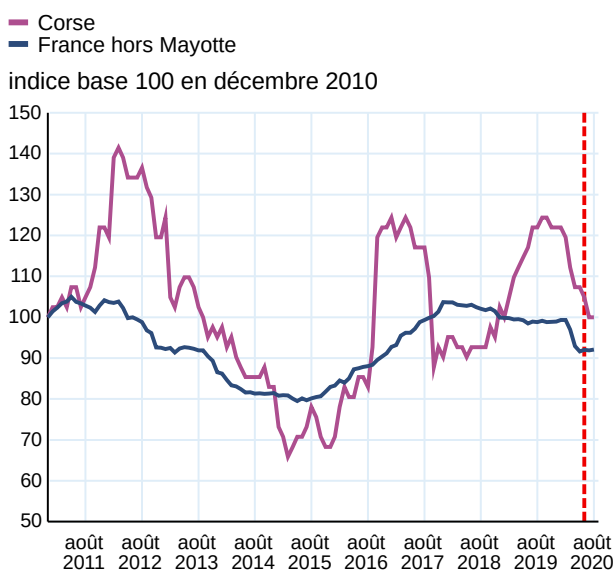


Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Source : SDES, Sit@del2

Le nombre de logements commencés, en régression de - 6,5 % au 2^e trimestre, confirme cette tendance avec 4 300 mises en chantier en cumul annuel fin juin. Sur un an, le nombre de logements mis en chantier régresse de 10,1 %.

En août, la baisse s'atténue également (- 4,7 %) (figure 9).

9 Nombre de logements commencés



Note : données mensuelles brutes, en date réelle. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Source : SDES, Sit@del2

Le trafic de marchandises reprend progressivement

Au 2^e trimestre 2020, le trafic total dans le transport maritime de fret, s'établit à 475 700 tonnes transportées. En cumul annuel, la baisse atteint 5,7 % par rapport au trimestre précédent (figure 10).

Toutes les composantes du transport de marchandises sont en repli.

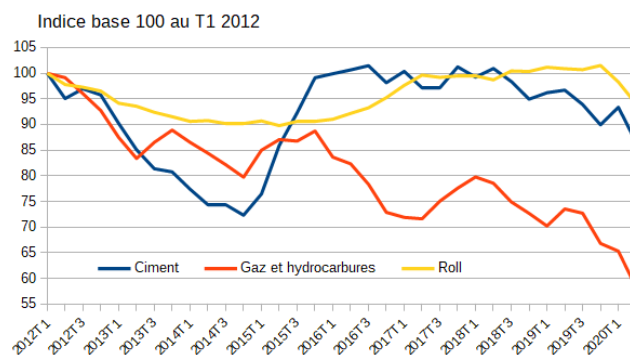
Cette baisse, essentiellement imputable à l'effondrement du trafic en avril (- 40,8 % dont - 75 % avec l'Italie) se réduit de moitié en mai (- 19,6 %) malgré des échanges toujours très limités avec l'Italie.

Au mois de juin, par rapport à juin 2019, l'embellie est réelle (+ 2 %). Le transport de roll progresse à nouveau de 4,9 % avec la France mais pas celui du ciment (- 15,6 %), des hydrocarbures (- 4,15 %) et de gaz (- 36,6 %). Les transports de roll avec l'Italie progressent quant à eux de 8,5 %.

Le transport de fret du mois de juillet reste néanmoins ralenti par rapport à 2019 (- 8,8 %) malgré une progression du transport de ciment (+ 92,6 %). Dans le même temps, les hydrocarbures et le gaz chutent encore respectivement de 24,4 % et 43,8 %. Le trafic avec l'Italie retrouve le niveau 2019.

10 Évolution du trafic de marchandises

Note : données trimestrielles. Chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.
Source : Observatoire régional des transports de la Corse



Encadré 1 – Le taux de chômage augmente légèrement à la fin du 2^e trimestre

Au 2^e trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT augmente de 0,1 point en Corse. Cette hausse met un terme à la baisse constante observée en Corse depuis le 3^e trimestre 2015. En France (hors Mayotte), le taux de chômage au sens du BIT observe une baisse, mais il s'agit d'une baisse en « trompe-l'œil » (- 0,6 point).

Avertissement sur le marché du travail

Le taux de chômage au sens du BIT a diminué sur les deux premiers trimestres de 2020, mais il s'agit d'une baisse « en trompe-l'œil ». En effet, pour être considéré comme chômeur, il faut être sans emploi, disponible pour travailler et avoir fait des démarches actives de recherche d'emploi. Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2020, la période de confinement a fortement affecté les comportements de recherche active d'emploi (en particulier pour les personnes sans emploi dont le secteur d'activité était à l'arrêt), ainsi que la disponibilité des personnes (contrainte de garde d'enfant par exemple). Au total, la nette baisse du chômage au sens du BIT début 2020 ne traduit pas une amélioration du marché du travail mais un effet de confinement des personnes sans emploi.

Le champ des taux de chômage localisés couvre à présent les DOM (hors Mayotte) sur une période débutant au premier trimestre 2014.

Enfin, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Contexte international

Une reprise progressive dans un contexte d'incertitudes

Dans les économies touchées au printemps par l'épidémie, l'activité se relève progressivement de sa chute du 2^e trimestre, liée à l'instauration des mesures de restrictions sanitaires. Ce rebond prend des configurations qui peuvent varier selon les pays. Dans les pays occidentaux, la demande intérieure s'est redressée avec l'allègement des restrictions et les mesures de soutien aux ménages. De son côté, l'activité chinoise est portée par le dynamisme de sa production et de ses exportations, mais la consommation intérieure reste en retrait. La reprise dans le monde pourrait toutefois ralentir à l'automne, dans un contexte d'incertitudes autour d'une résurgence de l'épidémie qui entraînerait de nouvelles mesures sanitaires, et de la tenue des élections américaines.

Contexte national

La reprise entamée à la levée du confinement pourrait marquer le pas d'ici la fin de l'année

Depuis la levée des mesures de restrictions, l'activité a entamé une reprise graduelle. Au 3^e trimestre, la plupart des secteurs ont progressivement retrouvé un niveau d'activité proche de celui d'avant-crise, mais certains restent pénalisés par les effets de la crise sanitaire (transport aérien de voyageurs, hébergement et restauration, activités culturelles,...). La consommation des ménages, en net rebond dès la fin du confinement, se serait globalement maintenue durant l'été à un niveau proche de celui d'avant-crise.

Au 4^e trimestre, les incertitudes quant à la résurgence de l'épidémie conduiraient à un essoufflement de la reprise. Les secteurs les plus touchés par la crise pourraient voir leur activité se dégrader du fait des mesures de restrictions, et la consommation pourrait fléchir. En fin d'année, après un vif rebond au 3^e trimestre (+ 16 % par rapport au deuxième), le PIB français resterait stable, 5 % environ en dessous de son niveau d'avant-crise. Sur l'année 2020, il se contracterait d'environ 9 %.

Encadré 2 – L'impact de la crise sur les activités touristiques

Les mesures de confinement pour éradiquer la crise sanitaire ont balayé l'avant-saison touristique estivale.

Dès le début du confinement, la fréquentation des hôtels a chuté de moitié en mars 2020 en Corse par rapport au même mois de 2019. La perte atteint même 98 % en avril et 99 % en mai. La Corse est en effet la région où les taux d'ouverture des établissements et les taux d'occupation des établissements ouverts sont les plus bas en avril (respectivement 18,5 % et 5,9 %) et mai (respectivement 17,9 % et 7,1 %). En juin, la situation insulaire s'améliore avec un taux d'ouverture de 75,2 % et un taux d'occupation de 27,8 % mais ces chiffres restent en deçà du niveau national (respectivement 77,9 % et 35 %) et le déficit de nuitées reste très important : - 83 % au mois de juin, comparativement à l'année précédente.

Cela se traduit pas une baisse très marquée des chiffres d'affaires des hôtels & restaurants. En mars, les chiffres d'affaires déclarés présentent une perte de 65 % pour les hôtels et de 60 % pour les restaurants. La situation empire en avril et mai avec des baisses jusqu'à 94 % des chiffres d'affaires dans les hôtels et 96 % dans les restaurants. En juin, ce déficit s'estompe plus rapidement pour les restaurants que pour les hôtels (- 54 % contre - 79 %). Il reste toutefois supérieur au niveau national où les pertes de chiffre d'affaires atteignent - 31,1 % dans la restauration et - 73,4 % dans l'hôtellerie en juin.

En juillet, la restauration redeviendrait très proche de son niveau de 2019 (- 6,2 %) alors que le chiffre d'affaires de l'hôtellerie resterait amputé de 30 %. Ces évolutions sont pour la première fois plus favorables qu'au niveau national (respectivement - 9,5 % et - 44 % en juillet). D'ailleurs, les chefs d'entreprises du secteur du transport-hébergement-restauration interrogés par la Banque de France estiment pour la première fois en août que leur baisse d'activité est plus faible dans la région qu'au niveau national (10 % contre 16 %).

Le redressement de l'activité amorcé en juin dans l'hébergement et la restauration est confirmé sur le plan de l'emploi. Ainsi, la part de salariés au chômage partiel dans ces secteurs se réduit de moitié, passant de 68 % en mai à 34,5 % en juin. Ce taux reste toutefois supérieur à celui du niveau national (31,5 %). La moitié des établissements du secteur continuent d'y avoir recours (soit 2 points de moins qu'en France hors Mayotte). Mais surtout, les déclarations préalables à l'embauche sont en hausse de 15,5 % en juin après une chute de 88 % en mai par rapport à la moyenne de ces mêmes périodes en 2019 et 2018. En juillet, la hausse des déclarations s'accroît nettement (+ 34 %) par rapport aux années précédentes, signe effectif que ces embauches printanières dans les activités entièrement ou partiellement touristiques auraient été en partie décalées.

Toutefois, à la fin du 2^e trimestre 2020, l'emploi reste en retrait d'un tiers par rapport à son niveau au 2^e trimestre 2019.

Encadré 3 – Défaillances d'entreprises

Les défaillances d'entreprises chutent nettement au 2^e trimestre 2020. En cumul sur 12 mois, la Corse enregistre 287 défaillances d'entreprises fin juin, soit une baisse de 22,4 % par rapport à la fin mars.

Mais cette baisse particulièrement prononcée ne reflète pas la réalité économique liée à la crise sanitaire, elle résulte de l'arrêt ou des délais accordés aux procédures judiciaires. Les secteurs les plus impactés par les liquidations demeurent ceux de la construction, du commerce, et de l'hébergement-restauration, ils concentrent les 2/3 des défaillances enregistrées.

Sources

Données Cartes Bancaires : Les données agrégées utilisées dans cette note proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par cartes bancaires. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites et diffèrent des données nationales (voir Point de conjoncture du 7 mai 2020, p. 21).

Fréquentation des hôtels et des campings : Les résultats sont issus de l'enquête de fréquentation dite « allégée », dans les hôtels, réalisée durant la période de confinement.

Les chiffres d'affaires dans le secteur du tourisme : L'évolution du chiffre d'affaires mensuel déclaré par les entreprises mono et quasi-mono régionales pour les secteurs de hôtellerie et de la restauration sont mesurés en 2020 par rapport à 2019. Ces données sont issues des bases de déclaration mensuelle de chiffre d'affaires des entreprises.

Définitions

La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger. Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées uniquement pour le régime général par les URSSAF, hors intérim. Les DPAE correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. Les effectifs de demandeurs d'emploi inscrits sont ici comptabilisés selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) .

Activité partielle / Chômage partiel Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile. Les données exploitées sont issues des DSN (Déclarations sociale nominatives) faites par les entreprises.

Le taux d'occupation est le rapport du nombre de chambres occupées au nombre de chambres effectivement offertes sur une période donnée (c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières).

La fréquentation en nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Un couple séjournant trois nuits dans un établissement compte pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le taux d'ouverture des hôtels est le nombre d'hôtels déclarés ouverts, rapporté au nombre total d'hôtels sur une période donnée.

Insee Corse

Résidence du Cardo
Rue des Magnolias- CS 70 907
20700 Ajaccio Cedex

Directrice de la publication :
Véronique Daudin

Rédactrice en chef adjointe :
Claude Thomas

ISSN : 2105-1151

@Insee 2020

Pour en savoir plus

- [Insee, Point de conjoncture national, 6 octobre 2020](#)
- [Note de conjoncture Corse, juillet 2020](#)
- [Banque de France, Tendances régionales : Corse, septembre 2020](#)
- [Acoss-Urssaf, publications de la région Corse](#)



Insee
Mesurer pour comprendre